Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20261029-2026_10_DEL_147-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	50
Présents	35
Votants	41

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 30/10/2026.

L'an 2026, le 29 octobre à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 23 octobre 2026, la séance est présidée par David BUISSET .

Présents : Marie-Thérèse ANDRE, Jean-Pierre BATTAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, François BORDIN, David BUISSET, Marie-Thérèse CAKAIN, Mireille CAZIN, Loïc COMMEUREUC, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Jean-Pascal DESBOIS, George DUMAS, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Sandrine GUERCHE, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Luc JEANNEAU, Stéphane NOURRY, Sébastien LAVOLLÉE, Joël LE BESCO, Loïc LEBRET, Frédérique LE FUR BASLE, Sarah LEGAULT-DENISOT, Marie-Noëlle LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Vincent MELCION, Serge MILLET, Benoît MODESTE, Isabelle MOREL, Johan MORIN, Hervé ROUAULT, Christian TOCZE.

Remplacements : Eric JOUBERT par Stéphane NOURRY.

Pouvoir(s) : Christelle BROSSELLIER pouvoir à David BUISSET, Anthony FEVRIER pouvoir à Sandrine GUERCHE, Olivier IBARRA pouvoir à Sébastien DELABROISE, Jean-Yves JULLIEN pouvoir à Marie-Thérèse CAKAIN, Benoît SOHIER pouvoir à George DUMAS, Benoit VIART pouvoir à Johan MORIN.

Absent(s) excusé(s) : Christophe BAOT, Christelle BROSSELLIER, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Anthony FEVRIER, Olivier IBARRA, Pierre JÉHANNIN, Jean-Yves JULLIEN, Jean-Luc LEGRAND, Annabelle QUENTEL, Benoît SOHIER, Benoit VIART.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Vincent DAUNAY, Josiane JACOB, Evelyne SIMON-GLORY.

Secrétaire de séance : Vincent MELCION

N° 2026-10-DELA-147 : ADS : Création et composition d'un COPIL

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20261029-2026_10_DEL_147-DE

1. Cadre règlementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L.2143-2 ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- Vu la délibération N°2015 -04 -DELA - 41 du Conseil communautaire de la Bretagne romantique en date du 30 avril 2015 créant un service commun pour l'instruction du droit des sols ;
- Vu la Convention entre les communes et la communauté de communes relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme et son avenant ;

2. Présentation du contexte :

Le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) instruit les demandes d'autorisations d'urbanisme pour les 41 communes adhérentes, situées sur les territoires de la Communauté de communes Bretagne romantique et la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel.

3. Description du projet :

À la suite des élections municipales et des changements de référents, il est proposé de remettre en place un COPIL ADS.

Le COPIL ADS représentant les 2 EPCI permettrait de partager la prise de décision sur les évolutions du service aux communes, notamment en termes de facturation, d'analyse des besoins et de moyens à mobiliser.

La composition du COPIL proposée est la suivante :

Communauté de communes Pays de Dol et Baie du Mont-Saint-Michel	Communauté de communes Bretagne romantique
M. François MAINSARD – Président de la Communauté de communes Pays de Dol et Baie du Mont-Saint-Michel - Maire de Roz-Landrieux	**M. David BUISSET** – Président de la Communauté de communes Bretagne romantique – Maire de Longaulnay
M. Louis THEBAULT – Vice-Président en charge de l'Aménagement et du cadre de vie - Maire de Pleine Fougères	**Mme Mireille CAZIN** – Vice-Présidente en charge de l'Habitat et de l'Urbanisme – Maire de Pleugueneuc
Désignation de 2 maires supplémentaires	**Désignation de 3 maires supplémentaires**

Lors de la conférence des Maires en date du 15 octobre 2026 les élus ont été informés qu'un appel à candidature leur serait adressé. A cette occasion, Monsieur Georges DUMAS, Maire de Meillac a présenté sa candidature pour intégrer le COPIL ADS.

Il est précisé que le COPIL ADS a vocation à exister jusqu'à la fin du mandat.

Avis de la conférence des maires du 15 octobre 2026 : FAVORABLE

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **APPROUVER** la création d'un nouveau COPIL ADS ;

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20261029-2026_10_DEL_147-DE

- **APPROUVER** la composition, le rôle et la durée de validité du COPIL ADS ;

- **DESIGNER** les trois maires supplémentaires intégrant le COPIL ADS pour représenter les communes de la Communauté de communes Bretagne romantique adhérentes au service, à savoir :
  - Monsieur Georges DUMAS
  - Monsieur Olivier BERNARD
  - Monsieur Rodolphe HAREAU

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Monsieur Vincent MELCION
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé